

**PARTIE 1**

**MAÎTRISER LES BASES  
COMMUNES  
À TOUS LES IEP :  
GRAMMAIRE & VOCABULAIRE**

Les Instituts d'Études Politiques s'attendent à ce que les candidats maîtrisent parfaitement les bases du secondaire de sorte à ce que les « rudiments » de la langue ne fassent pas l'objet d'enseignements spécifiques une fois les étudiants admis. **Cela concerne en premier lieu la grammaire et la syntaxe.**

Vous ne pourrez prétendre intégrer un Institut d'Études Politiques si ces bases ne sont pas acquises et parfaitement maîtrisées.

La première partie de cet ouvrage s'attachera donc à travailler ces éléments et propose un « condensé » de règles qui sont de simples rappels sur des aspects ponctuels de la grammaire. Ils ne peuvent (ni ne doivent) se substituer aux grammaires classiques qui présentent les avantages d'une certaine exhaustivité. Sans être subjectifs, les choix qui ont été faits ne permettent toutefois pas de couvrir tous les cas de figure. Nous avons simplement essayé – **à travers 12 étapes et 150 points** – de couvrir les écueils grammaticaux les plus fréquents.

Les examens d'entrées aux IEP insistent également sur la richesse lexicale – tant au niveau de la compréhension de texte que de l'expression. Le niveau requis est bien supérieur à celui auquel un élève de Terminale est habitué ; c'est pourquoi chacune des 12 étapes de « remise à niveau » comporte des listes de vocabulaire. Loin d'être exhaustives, ces dernières se veulent donner des pistes de travail et des exemples de mots et d'expressions utiles pour la rédaction d'essais et la compréhension de texte. **Elles devront être complétées au fur et à mesure des lectures** (presse, cours de civilisation, sujets d'examens). Dans tous les cas, rappelons que l'apprentissage du vocabulaire ne peut se faire intelligemment et durablement que si le mot est accompagné d'une phrase d'illustration qui apporte un contexte et facilite par là-même l'acquisition naturelle du mot nouveau.

Ce travail sur les bases comporte 12 étapes. Il est important que vous commenciez votre préparation par un apprentissage systématique de ces dernières et que vous les assimiliez à votre rythme.

# ÉTAPE N° 1

## GRAMMAIRE – L'ARTICLE

L'emploi de l'article est une source d'erreur fréquente en anglais. Avant d'entrer dans les détails, voici quelques points généraux à avoir en tête :

● **L'article indéfini** (« *a* » ou « *an* ») s'emploie traditionnellement quand on fait référence à un nom sans que ce dernier soit défini de façon précise. C'est ainsi que l'on dira « *a policy* » pour parler d'une politique sans en préciser l'origine, le contenu, la nature... par opposition à « *the policy* » qui est lui déterminé : on ne parle plus de n'importe quelle politique mais d'un élément plus précis (*la* politique de lutte contre le chômage, de lutte contre les inégalités, etc.). Il s'agit de la même distinction que celle qui est faite en français entre « un » et « le ».

● **L'article défini** « *the* » indique que le nom n'est plus employé dans un contexte général mais que l'on parle de quelque chose de précis, de « déterminé ». Le passage entre la notion de « nom général » à celle de « nom déterminé » peut se faire de deux grandes façons :

1. Le contexte.

- I bought **a** book. **The** book was interesting.

Dans la première phrase, on parle du nom « *book* » de façon générale : il est donc normal d'employer l'article indéfini. Dans la deuxième phrase, on apporte une précision sur le livre en question : il ne s'agit plus de n'importe quel livre mais de celui que je viens d'acheter. Il faut donc employer l'article défini.

2. Les précisions que l'on apporte sur le nom.

- **The** measures the government will take aim at curbing inflation.

Il ne s'agit pas de n'importe quelles mesures mais de celles que le gouvernement va prendre.

Une fois ces principes généraux énoncés et pour savoir si un nom doit être précédé d'un article (défini ou indéfini), il faut répondre à trois questions :

1. **Le nom est-il dénombrable ou indénombrable ?**
2. **Le nom est-il déterminé ou indéterminé ?**
3. **Le nom est-il singulier ou pluriel ?**

Nous avons donc six grands cas de figures possibles qui ont été répertoriées dans les tableaux ci-dessous (notez toutefois qu'il s'agit là de règles générales qui souffrent d'exceptions) :

<b>Cas n° 1</b>	<b>nom 1) dénombrable, 2) singulier et 3) indéterminé</b>
	<b>on emploie l'article indéfini « a » (ou « an »)</b>
	A new agreement was necessary.
<b>Cas n° 2</b>	<b>nom 1) dénombrable, 2) singulier et 3) déterminé</b>
	<b>on emploie l'article défini « the »</b>
	The basic mission of the United Nations is to end <b>the</b> scourge of war.
<b>Cas n° 3</b>	<b>nom 1) dénombrable, 2) pluriel et 3) indéterminé</b>
	pas d'article
	I hate $\emptyset$ speeches.
<b>Cas n° 4</b>	<b>nom 1) dénombrable, 2) pluriel et 3) déterminé</b>
	<b>on emploie l'article défini « the »</b>
	David Cameron has asked <b>the</b> Conservative MPs to support him.
<b>Cas n° 5</b>	<b>nom 1) indénombrable, 2) indéterminé</b>
	pas d'article
	$\emptyset$ Wealth is the number one objective for more and more people.
<b>Cas n° 6</b>	<b>nom 1) indénombrable, 2) déterminé</b>
	<b>on emploie l'article défini « the »</b>
	The journalist criticizes <b>the</b> measures that have been taken.

Si l'on essaie maintenant de répertorier l'emploi ou l'omission de l'article par grandes catégories de noms, les règles suivantes se dégagent :

### 1. On emploie généralement l'article défini « the » devant :

1. les « objets » uniques : *the world, the moon, the weather.*
2. les marques du temps dès lors qu'il s'agit de repères imprécis : *the present, the past, the future.*

3. les parties du corps : *the brain*.  
Attention, on parle ici de la partie du corps employée dans son sens générique. À l'inverse on dira : « *He doesn't have a brain* » – *The Wizard of Oz*. Le sens est alors différent : ici on veut dire qu'il n'est pas intelligent... même s'il a bel est bien un cerveau...
4. les noms qui désignent une catégorie d'objets ou un groupe de personnes : *the middle class, the poor*.
5. les noms d'espèces en général : *the dog* (attention toutefois à « *man* » et « *woman* » qui font exception à cette règle et ne sont pas précédés de l'article).  
(Notez l'emploi de l'article indéfini dans *a dog*, cas où l'on ne fait pas référence à l'espèce.)
6. les titres attribués à certaines personnes (quand on ne précise pas le nom de la personne mais que cette dernière est parfaitement déterminée) : *the President*.  
Note : l'emploi de « *the* » implique là encore que l'on parle d'une personne bien précise et qu'il n'y a pas le moindre doute sur l'identité de cette dernière. Cela peut être le président de la société, le président du conseil, peu importe. L'interlocuteur sait parfaitement identifier la personne en question.  
Notez aussi que l'on peut parfaitement dire « *a president* » (ce dernier n'étant pas défini de façon précise).
7. les noms de partis (s'ils sont suivis de « *party* ») : *the Democratic Party*.
8. les événements historiques ou politiques : *the Renaissance*.
9. les adjectifs substantivés à sens abstrait : *the unknown*.
10. les noms de nationalités au pluriel : *the Americans*.
11. les noms d'institutions : *the government*.  
Attention toutefois à deux exceptions importantes : *Parliament, Congress*.
12. les noms d'objets issus d'invention : *the radio*.  
Exception : *television* quand on ne parle pas de l'objet : *He is watching television*. En revanche, quand on parle du poste de télévision (de l'objet) on dira bien *the television* (ou *a television* selon le cas) : *Is the television on?*
13. les appositions : *his father, the well-known scientist, retired last year*.
14. les nombres ordinaux : *the fourth*.
15. les superlatifs : *the worst*
16. les noms de journaux : *the Times*.

**2. Quand les noms suivants sont employés dans leur sens général (c'est-à-dire quand ils sont indéterminés), ils ne sont généralement pas précédés de l'article « the ». C'est le cas pour :**

1. les noms couvrant des notions abstraites : *love, madness*.
2. les sciences : *mathematics*.
3. les activités artistiques : *music*.
4. les marques du temps précis (saisons, jours de la semaine, mois, principales fêtes du calendrier) : *Christmas, Monday*.
5. les genres littéraires : *drama* ; les noms de matières : *glass* ; les noms d'aliments et de boissons : *butter* ; les noms de langues : *English* ; les noms de couleurs : *blue* ; les noms de jeux : *chess* ; les noms de sport : *football* ; les noms de repas : *dinner* ; les maladies : *cancer* (exceptions : *the plague, the flu*).

**3. Attention, la règle précédente n'est valable que si le nom est employé dans son sens général ; s'il est utilisé dans un contexte ou un sens particulier, l'emploi de l'article est indispensable.**

- I love  $\emptyset$  Spanish : J'aime l'espagnol.

On parle de la langue en général et par conséquent l'article ne doit pas être utilisé.

- **The** Spanish they speak in southern Spain is difficult to understand : L'espagnol parlé dans le sud de l'Espagne est difficile à comprendre.

Cette fois on ne parle plus de l'espagnol en général mais de la langue qui est parlée dans le sud de l'Espagne. Le nom est désormais déterminé ce qui impose l'emploi de l'article.

**4. Que se passe-t-il quand le nom est précédé d'un adjectif ?**

Le nom sera précédé de l'article si l'adjectif restreint le sens du nom de façon forte. Dans le cas contraire, l'article est omis. Pour mieux comprendre, prenons les principaux cas de figure auxquels vous pouvez être confrontés :

- Premier cas de figure : le nom est précédé par un simple adjectif épithète :  $\emptyset$  *Breakfast tea*.

« *Breakfast tea* » ne constitue pas quelque chose d'unique mais une catégorie de thé. Bien que plus « restreinte » que « *tea* », l'ensemble formé par « *breakfast tea* » est suffisamment **large et indéterminé** pour que l'on n'emploie pas l'article.

- Deuxième cas de figure : le nom est précédé d'une épithète qui en précise **fortement** le sens au point d'en faire un nom unique en son genre. La détermination est alors suffisante et totale ; l'emploi de l'article est indispensable :

- The New World (pour faire référence à l'Amérique).

## 5. Les sigles.

Quand chacune des lettres utilisées pour former un sigle se prononce séparément (comme dans *EEC* par exemple), le sigle est précédé de l'article : *the EEC*.

Dans le cas contraire, le sigle ne prend pas l'article : *NATO*.

## 6. On n'emploie pas « *the* » après un cas possessif et après « *whose* ».

- The President thanked his advisor, whose help was very valuable.

## 7. L'article et les titres.

- Si le titre n'est pas suivi du nom de la personne, on doit mettre l'article :

- **The** Queen.

- Si le titre est accompagné du nom de la personne, on omet l'article :

- **∅** President Obama, **∅** Prime Minister Cameron.

## 8. Attention à ne pas confondre les cas possessifs et les groupes nominaux.

Il existe trois formules pour traduire « la politique de Cameron » :

- **The policy of Cameron** : l'article « *the* » doit impérativement être utilisé devant « *policy* » puisque ce nom est parfaitement déterminé (par « *of Cameron* »).

- **Cameron's policy** : jamais d'article pour les constructions sur le schéma « nom propre + 's + nom ».

- **The Cameron policy** : il s'agit ici d'un groupe nominal composé de deux noms ; « *the* » est ici indispensable car il définit « *policy* ».

Notez que les groupes nominaux formés selon le schéma **nom + nom singulier** sont précédés de l'article : *the petrol tax*.

### 9. L'article avec « *most* », « *both* » et « *some* ».

Quand « *most* », « *both* » et « *some* » sont suivis d'un nom seul, on n'emploie jamais l'article :

- Most **Ø** people would refuse to leave their country unless they really had to.

En revanche, quand le nom est déterminé, il faut employer l'article :

- Most of **the** people I know would refuse to leave their country.

### 10. Les noms de professions sont précédés de l'article indéfini.

- His father is **a** journalist.

Bien évidemment, on utilisera « *the* » si le nom est déterminé :

- **The** journalist who works for us is brilliant.

### 11. L'article avec les superlatifs

On doit utiliser l'article défini « *the* » avec les superlatifs :

- He is **the** most intelligent person I know.

Toutefois, il existe deux cas où « *the* » peut être omis :

- quand le superlatif modifie le verbe :

- This is what I hate (the) most.
- The boss eventually chose the candidate who talked (the) least.
- He ran (the) fastest of all.

- quand le superlatif est absolu :

- He was only thankful to the man who had been (the) most generous to him.

**Attention**, dans cette dernière phrase, le sens est différent selon que l'on utilise « *the* » ou pas :

- ... who had been most generous to him : qui a été très généreux avec lui.
- ... who had been the most generous to him : qui a été le plus généreux avec lui (sous entendu qu'il y a eu plusieurs personnes).

### 12. « *a* » ou « *an* » ?

- On emploiera « *a* » devant tout nom commençant phonétiquement par une consonne :

- a car, a university, a year.